

Ligue Équestre Wallonie Bruxelles



LEWB

Reconnue par l'Adeps – Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Aile francophone de la Fédération Royale Belge des Sports Équestres reconnue par la F.E.I.

REGLEMENT PARA DRESSAGE

Edition 2020

Print 8/09/2020

Objectif : présenter la discipline au plus de cavaliers possibles porteur d'un handicap, en espérant détecter des sportifs pouvant y être orientés.

3 Reprises – piste de 20 m x 40 m - à joindre à l'avant – programme des Concours de Dressage des groupements volontaires.

Para « Au pas » - Para « au pas et trot » - Para « aux trois allures »

Modalités d'inscription : pratique habituelle du groupement organisateur (equibel, secrétariat, ...).

Prix d'engagement : conseillé 10 € par épreuve.

PARTICULARITES REGLEMENTAIRES.

Cavalier :

- Titulaire d'une licence L01 en ordre.
- Non encore classifié selon la nomenclature Para Dressage.
- Ne peut présenter qu'une seule reprise sur le concours.
- Peut évoluer d'une reprise vers une autre au fil des participations.

Cheval : « cheval doit être enregistré à la FRBSE (n° d'immatriculation), mais ne doit pas payer cet enregistrement

Harnachement :

- Mors : seules les embouchures classiques pour le dressage (filet) sont autorisées.
- Sont autorisés les aménagements estimés nécessaires par le cavalier (par exemple : selle, étriers ou rênes adaptés).

Aides extérieures :

- Un accompagnant ou entraîneur peut être présent à l'extérieur du rectangle d'évolution.
- Uniquement en cas d'handicap lié à la vue, cet accompagnant peut énoncer les lettres de la piste à l'intention du sportif. **Précision : l'accompagnant peut être, pour les moins voyants, dans la piste en X mais ne peut bouger que pour laisser passer le cavalier.**

Juges : Le même juge - minimum niveau 2 - repris pour le concours du groupement.

Obligation particulière du groupement : transmettre les résultats à la personne de référence pour la LEWB.

Obligation particulière de l'organisateur : Les règles classiques de classement sont d'application par reprise (sans tenir compte des particularités différentes des cavaliers). En absence de classement, la remise d'un souvenir reste à la discrétion de l'organisateur.

Liberté entre les trois niveaux de reprises. Un cavalier déjà gradé en Para ne peut participer, un cavalier peut participer à 5 épreuves de ce type après, il doit rentrer les épreuves spécifiques Para-Dressage.